

**ASSOCIATION AL KHATT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2019**

## **SOMMAIRE**

### **I. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **II. ÉTATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE 2019**

## **I-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ASSOCIATION AL-KHATT****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019****I. Rapport sur les états financiers annuels****1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints De l'Association AL-KHATT, qui comprennent l'état de situation financière au 31 décembre 2019, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 955 619 TND et un total des produits pour 1 127 851 TND.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière l'Association AL-KHATT au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants l'Association AL-KHATT conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Responsabilité du Comité Exécutif dans la préparation et la présentation des états financiers**

Le Comité Exécutif de l'Association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité Exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité Exécutif a l'intention de proposer de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité Exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

#### **4. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. De cette appréciation, il ressort ce qui suit :

- Contrairement à l'article 38, certaines dépenses en espèce dépassent individuellement le seuil de 500 dinars fixé par cet article ;
- Contrairement l'article 41, l'Association AL-KHATT n'a pas encore publié les données concernant les aides, dons, et donations d'origine étrangère accompagnées d'informations sur leur source, leur valeur et leur objet dans l'un des médias écrits. L'association n'a pas en outre informé le Secrétaire Général du Gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception.
- L'obligation de tenue des registres énoncés par l'article 40 du décret-loi 2011-88 a été observée par l'Association AL-KHATT.

Tunis, le 24 mai 2021



**WALID TLILI**

**II-ETATS FINANCIERS RELATIFS A  
L'EXERCICE 2019**

***Les états financiers d'Association  
Alhatt  
Exercice 2019***

**Etat de la situation financière**  
**Etat de la Situation Financière**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	668 655	480 375
AC 2 - Placements et autres actifs financiers			
AC 3 - Autres actifs courants	2.2	130 759	266 769
AC 4 - Créances et comptes rattachés			
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
AC 6 - Autres actifs non courants			
AC 7 - Immobilisations financières		13 000	9 000
AC 8 - Immobilisations corporelles	2.3	143 205	80 981
AC 9- Immobilisations incorporelles			
<b>Total des actifs</b>		<b>955 619</b>	<b>837 125</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers			
PA 2 - Autres passifs courants	2.5	812 414	756 144
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés			
PA 4 - Provisions			
PA 5 - Apports reportés			
PA 6 - Autres passifs non courants			
PA 7 - Emprunts			
<b>Total des passifs</b>			
AN 1 - Dotations			
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations			
AN 3 - Subventions d'investissement	2.4	143 205	80 981
AN 4 - Autres actifs nets			
AN 5 - Réserves			
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés			
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice			
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>955 619</b>	<b>837 125</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

Etat des produits et des charges

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents			
PR 2- Revenus des activités et manifestations			
PR 3- Subventions de fonctionnement	3.1	1 086 568	679 477
PR 4- Apports non monétaires			
PR 5- Autres Apports			
PR 6- Produits des placements			
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		41 283	24 345
PR 8- Autres gains			
<b>Total des produits</b>		<b>1 127 851</b>	<b>703 822</b>
<b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements		34 412	33 491
CH 2- Charges de personnel	3.2	504 056	340 270
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements		41 283	24 345
CH 4- Autres charges courantes	3.3	548 100	305 716
CH 5- Charges financières nettes			
CH 6- Autres pertes			
<b>Total des charges</b>		<b>1 127 851</b>	<b>703 822</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courants</b>			
Encaissement des cotisations des adhérents			
Encaissement des subventions de fonctionnement		1 376 704	1 041 316
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		-430 276	-242 173
Décaissement des rémunérations versées au personnel		-323 464	-210 670
Autres décaissements des activités courantes		-434 684	-299 269
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courants</b>		<b>188 280</b>	<b>289 204</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-106 310	-57 721
Décaissement sur acquisition immobilisations financières			
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-106 310</b>	<b>-57 721</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement subvention d'investissement		106 310	57 721
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>106 310</b>	<b>57 721</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>		<b>188 280</b>	<b>289 204</b>
Trésorerie au début de l'exercice		480 375	191 171
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>		<b>668 655</b>	<b>480 375</b>

## ***Notes aux états financiers***

## **Note 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de l'Association arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été élaborés conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises. Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'Association pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 sont les suivants :

### **❖ L'adoption de la nouvelle norme comptable :45**

Le 26 décembre 2017, le Conseil National de la Comptabilité a approuvé une série de nouvelles Normes comptables dont celle relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

L'objectif principal de cette nouvelle Norme est de mettre en place un référentiel comptable adapté aux spécificités de ces organismes permettant une meilleure transparence de la communication financière et une standardisation de leurs comptabilités.

La nouvelle Norme NCT 45 s'applique à l'ensemble des Organismes Sans Buts Lucratifs (OSBL). Il s'agit essentiellement des Associations et des partis politiques ainsi que de tout autre organisme constitué à des fins politiques, sociales, éducatives, religieuses, humanitaires ou autres et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique ou financier à ses membres ou donateurs.

Cette norme s'applique désormais pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Par ailleurs, la nouvelle norme NCT 45 prévoit la publication des états financiers comportant :

- L'état de la situation financière ;
- L'état des produits et des charges ;
- L'état des flux de trésorerie ;
- Les notes aux états financiers.

## Note 2 : Notes sur le bilan

### 2.1 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2019 à 668 655 dinars contre 480 375 dinars au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Banque BIAT	229 472
Banque BIAT PROJET	1 785
Banque BIAT JARIDITY	155 807
Banque BIAT DEVISE	281 168
Caisse	423
<b>Totaux</b>	<b>668 655</b>

### 2.2 Autres actifs courants

Le solde des autres actifs courants s'élève à 130 759 dinars et se présente comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2019
Crédit d'impôt (retenue à la source)	3 397
Adhérents cotisations à recevoir	350
Subventions à recevoir	127 012
<b>Totaux</b>	<b>130 759</b>

### 2.3 Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles en nettes s'élèvent à 143 205 dinars et se détaille comme suit :

désignation	Montants Bruts au 31/12/2019	Amortissement au 31/12/2019	Montants Nets au 31/12/2019
Equipements de bureau	47 840	-16 558	31 282
Equipements de bureau Projet EBTICAR	280	-271	9
Matériel Informatique	139 684	-55 883	83 801
Matériel Informatique Projet HBS	2 289	-2 289	-
Matériel Informatique Projet EBTICAR	5 129	-5 129	-
Matériel audiovisuel	47 987	-19 874	28 113
Matériel audiovisuel Projet HBS	2 364	-2 364	-
<b>Totaux</b>	<b>245 573</b>	<b>-102 368</b>	<b>143 205</b>

## 2.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement s'élèvent au 31/12/2019 à 143 205 DT et se détaillent comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Subventions, Financement projet achat équipements	245 573
Subventions, Financement projet achat équipements inscrites au compte de résultat	-102 368
<b>Totaux</b>	<b>143 205</b>

## 2.5 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2019 à 812 414 DT et sont détaillés comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Subventions, Financement projets et autres revenus à consommer <b>2.5.1</b>	742 873
Etat impôts et taxes <b>2.5.2</b>	19 548
Charges à payer <b>2.5.3</b>	19 529
CNSS à payer <b>2.5.4</b>	30 464
<b>Totaux</b>	<b>812 414</b>

### NOTE 2.5.1 : Subventions, Financements projets et autres revenus à consommer

Les Subventions, Financements projets et autres revenus non consommés s'élèvent au 31/12/2019 à 742 873 DT et correspondent aux subventions reçues des bailleurs de fond et non encore consommées

### NOTE 2.5.2 : Etats impôts et taxes

Ce poste présente un solde créditeur au 31/12/2019 de 19 548 DT correspond aux impôts et retenues à la source des salariés, loyer et honoraires des consultants à payer en 2020.

### NOTE 2.5.3 : Charges à payer

Ce poste présente un solde créditeur au 31/12/2019 de 19 529 DT correspond aux provisions des honoraires d'assistance comptable, fiscale et d'audit des comptes ainsi que les consultants de l'association.

### NOTE 2.5.4 : CNSS à payer

Ce poste présente un solde créditeur au 31/12/2019 de 30 464 DT correspond aux charges de sécurité sociale des salariés à payer en 2019.

### Notes 3 : Note Sur l'état de résultat

#### 3.1 Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 1 086 568 DT et correspondent aux subventions reçues des bailleurs des fonds et consommées au cours de l'exercice 2019.

#### 3.2 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2019 à un montant de 504 056 DT et se détaillent comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2019
Salaires et compléments de salaires	428 049
Charges patronales	74 324
Accidents de travail	1 683
<b>Totaux</b>	<b>504 056</b>

#### 3.3 Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 548 100 DT et se détaillent comme suit :

désignation	Montants au 31/12/2018
Rémunération consultants et freelance	115 877
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	54 005
Locations	57 437
Frais de formation	42 191
Frais de mission	155 514
Frais postaux et télécommunications	10 614
Entretiens et réparations	5 597
Autres services extérieurs	106 865
<b>Totaux</b>	<b>548 100</b>

1950

1950